

COMMENTAIRE ÉCONOMIQUE

Le 20 mai 2025

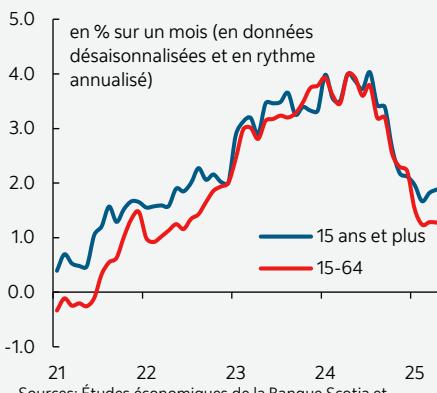
Contributeurs

Anthony Bambokian

Analyste économique principal
Études économiques de la Banque Scotia
416.866.4211
anthony.bambokian@scotiabank.com

Graphique 1

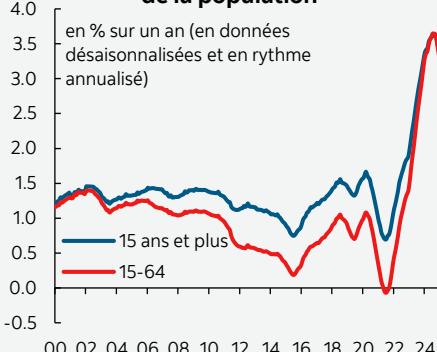
Canada : Enquête sur la population active – Croissance de la population



Sources: Études économiques de la Banque Scotia et Statistique Canada.

Graphique 2

Canada: Enquête sur la population active – Croissance à long terme de la population



Sources: Études économiques de la Banque Scotia et Statistique Canada.

La population au Canada : Instantané mensuel

PEU DE PROGRÈS

Nous mettons en lumière les estimations de la population nationale et les constituantes de la croissance, en mettant l'accent sur les niveaux et les courants de résidents permanents et de résidents temporaires. Dans ce rapport, nous suivons les admissions et la délivrance des visas aux personnes qui sont autorisées à résider en permanence et temporairement au Canada, en analysant ces chiffres pour savoir s'ils cadrent avec les cibles du gouvernement fédéral dans le domaine de l'immigration.

La victoire du Parti libéral dans les élections fédérales du mois dernier laisse entendre que l'on déroge peu aux grandes cibles actuelles, même si le délai sera plus long (et plus réaliste, en toute honnêteté).

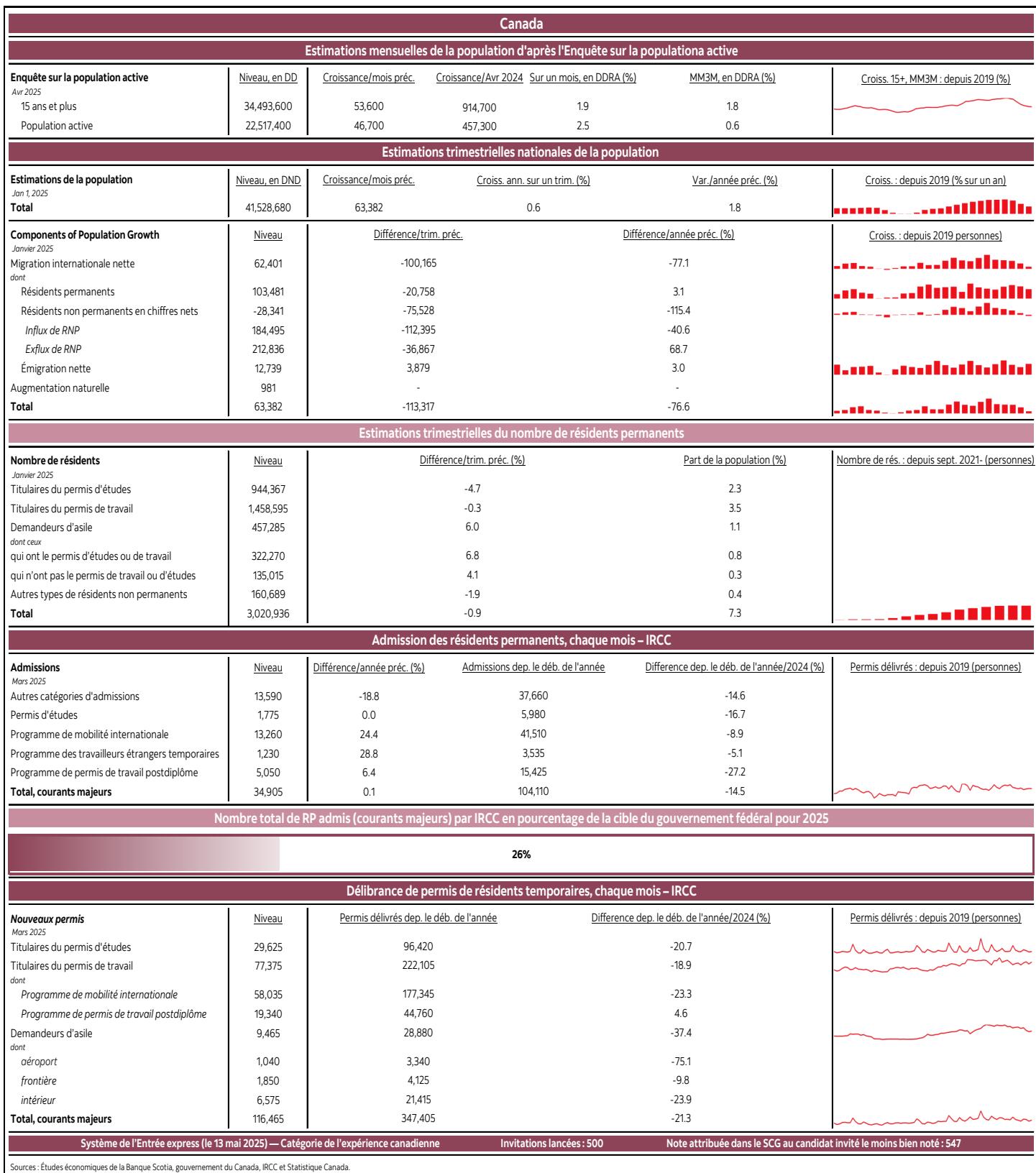
- À la date de la publication de ce rapport, l'administration Carney n'a pas annoncé de grandes nouvelles ni de changements dans les plans lorsqu'il s'agit de cibles générales d'admission des résidents permanents et des résidents temporaires, ce qui laisse entendre que les plans de 2025-2027 annoncés à la fin d'octobre 2024 continueront de produire leurs effets.
- Comme nous l'avons mentionné, la volonté d'atteindre, d'ici la fin de 2027, la cible de 5 % du nombre de résidents temporaires par rapport à la population totale est une grande nouvelle notable (mais discrète) dans la plateforme électorale du Parti libéral. C'est une année de plus que celle qui a été déclarée dans le plan original de 2024, ce qui pourrait vouloir dire que le gouvernement admet que l'objectif initial de 2026 était probablement inatteignable.

La croissance mensuelle de la population s'est relevée d'un cran dans les derniers mois. Même si c'était la norme, il s'agit aujourd'hui plutôt d'une exception.

- En avril, la croissance mensuelle de la population des 15 ans et plus s'est chiffrée à 1,9 % environ (en rythme désaisonnalisé et annualisé), ce qui est légèrement supérieur à la hausse sur un mois de 1,8 % en mars (en rythme désaisonnalisé et annualisé); cette population enchaîne donc une deuxième hausse mensuelle en 2025.
- Il s'agit probablement d'un bref sursaut dans une baisse par ailleurs généralisée, à l'heure où la politique migratoire du gouvernement fédéral continue de se répercuter sur la population. Si ce taux de croissance annuel de l'ordre de 1,8 % est loin de la progression mensuelle de 4,0 % (en rythme désaisonnalisé et annualisé) que nous avons constatée dès l'été de l'an dernier, on peut considérer que ce taux est élevé par rapport à ce qu'il était avant la pandémie.
- La croissance tendancielle mensuelle positive toujours proche des 2,0 % alors que nous frôlons le point milieu de 2025 commence sérieusement à éroder l'ambitieux (et toujours improbable) plan du gouvernement qui entend réduire cette année de 0,2 % l'ensemble de la population.

Aucun répit temporaire pour les résidents temporaires

- À la fin du premier trimestre de l'année, les visas temporaires délivrés accusent une baisse dans les deux chiffres par rapport à la même période de 2024. La baisse a surtout été constatée dans les permis délivrés dans le cadre du Programme de mobilité internationale (qui réunit la plus large part des visas temporaires délivrés parmi les grands volets de l'intervention gouvernementale, ainsi qu'une importante population de titulaires du permis de travail au Canada), dont le nombre a plongé de près du quart par rapport à 2024.
- Les permis d'études ont continué d'accuser des baisses substantielles : le nombre de permis délivrés par rapport à 2024 a baissé de plus de 20 % à l'approche de l'été, saison au cours de laquelle les permis délivrés atteignent statistiquement leur pic annuel.
- Si le nombre de permis délivrés dans le cadre du Programme des travailleurs étrangers temporaires a légèrement augmenté (4,6 %), il s'agit probablement d'un effet saisonnier, puisque nombre des permis ainsi délivrés s'adressent à ceux qui travaillent dans l'industrie agricole pendant la saison des récoltes ou dans les industries des produits alimentaires et de la pêche, auxquelles on avait déjà consenti des exemptions lorsqu'on durcit les règles dans la délivrance des permis du Programme des travailleurs étrangers temporaires.



Sources : Études économiques de la Banque Scotia, gouvernement du Canada, IRCC et Statistique Canada.

Tableau 1 : Population et immigration – synthèse

| | |
|--|--|
| Estimations de l'Enquête sur la population active | Dans l'Enquête sur la population active, Statistique Canada publie des comptes rendus mensuels sur le nombre de personnes en âge de travailler au Canada, de même que sur le nombre total de personnes qui constituent la population active et sur les variations de ces chiffres. Même si cette enquête ne rend pas explicitement compte des constituantes de la croissance de la population active, il s'agit d'un préindicateur valable des courants d'immigration, compte tenu de leur prééminence dans les tendances de l'évolution de la population. STATCAN, tableau 14-10-0287-02 |
| Estimations trimestrielles de la population nationale | Les estimations de la population nationale permettent de chiffrer l'ensemble des personnes (citoyens, résidents permanents et résidents non permanents) qui habitent au Canada pendant la durée observée, chaque trimestre et chaque année. La croissance de la population entre la période la plus récente et la période précédente est constituée des niveaux de migration internationale nette (arrivées et admissions des nouveaux résidents permanents et des nouveaux résidents non permanents, moins les résidents non permanents et les personnes qui sortent du pays et qui n'ont plus de résidence au Canada) en plus de l'augmentation naturelle de la population nationale. STATCAN, tableau 17-10-0009-01 |
| Estimations trimestrielles des stocks de résidents non permanents | Cet ensemble de données fait état des estimations de la population de résidents non permanents au Canada et des constituantes de ce groupe (titulaires du permis de travail et du permis d'études). Statistique Canada comptabilise le nombre de résidents non permanents; les mises à jour sont publiées chaque trimestre. Le gouvernement a confirmé que le nombre de résidents sans papiers au Canada pourrait atteindre jusqu'à 500 000; il n'y a toutefois pas encore de chiffres officiels. STATCAN, tableau 17-10-0121-01 |
| Admissions de résidents permanents, chaque mois (IRCC) | Il s'agit du nombre de résidents temporaires auquel on attribue le statut de résident permanent. Ceux qui ont déjà le permis d'études ou qui participent au Programme de mobilité internationale (PMI), au Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) ou au Programme de permis de travail postdiplôme (PPTP) résident déjà au Canada au moment où on leur concède le statut de résident permanent. Les autres catégories d'admissions représentent les autres personnes auxquelles on concède le statut de résident permanent dans le cadre des programmes économiques, de parrainage et de réfugiés fédéraux et provinciaux et comprennent le plus souvent les nouvelles arrivées au Canada. |
| Délivrance des permis de séjour temporaire, chaque mois (IRCC) | Cet indicateur permet de chiffrer les permis de séjour temporaire délivrés pour étudier, travailler ou se réfugier au Canada. Même si on leur donne aujourd'hui l'autorisation de s'installer au Canada, ces personnes ne sont peut-être pas arrivées au moment où leur permis a été délivré. Même si les personnes qui ne sont pas encore arrivées n'entraient pas en ligne de compte dans les estimations du nombre de résidents permanents, ces chiffres permettent de connaître les influx éventuels. Les chiffres pour les demandeurs d'asile incluent les personnes protégées et groupes apparentés. |
| Système Entrée express | Lorsqu'il sera publié, ce rapport mensuel fera état du type de ronde d'invitations le plus récent dans le système Entrée express, de la date, du nombre d'invitations envoyées et de la note attribuée dans le Système de classement global (SCG) au candidat invité le moins bien noté. Les candidats les mieux notés dans chaque ronde sont invités à poser leur candidature de résident permanent à raison d'environ une fois toutes les deux semaines; le nombre d'invitations et les seuils du SCG sont rajustés d'après le type de ronde d'invitations organisée. |

Sources : Études économiques de la Banque Scotia, gouvernement du Canada, IRCC et Statistique Canada.

Tableau 2 : Population et immigration – cibles de l'immigration du gouvernement fédéral

| | |
|---|---|
| Cible de l'immigration du gouvernement fédéral : | En octobre 2024, le gouvernement fédéral a annoncé qu'il prévoyait accueillir 395 000 nouveaux résidents permanents en 2025, 380 000 en 2026 et 365 000 en 2027. |
| résidents permanents | |
| Cible de l'immigration du gouvernement fédéral : | <p>En octobre 2024, le gouvernement fédéral a annoncé des cibles pour l'admission des résidents temporaires dans le cadre du plan institué pour réduire à 5,0 % d'ici la fin de 2026 le nombre de résidents non permanents en pourcentage du total de la population, soit 673 650 nouveaux résidents temporaires admis en 2025, 516 600 en 2026 et 543 600 en 2027, ce qui explique, dans la population temporaire, les baisses nettes annuelles de 445 901 et de 445 662 résidents non permanents de 2025 à 2026, avant de s'attendre à une légère progression de 17 439 en 2027.</p> <p>Le gouvernement fédéral avait déjà annoncé des mesures ciblant les travailleurs étrangers temporaires titulaires de postes moins bien rémunérés. Avec effet le 26 septembre, certaines demandes d'EIMT pour les postes moins bien rémunérés dans les régions métropolitaines de recensement dont le taux de chômage est de 6 % ou plus ne seront pas traitées. Dans certains secteurs, le plafond actuel de 20 % fixé pour la proportion des postes moins bien rémunérés est réduit à 10 % (et à 20 % dans les secteurs de la construction et de la santé), et la durée maximum de l'emploi pour les postes moins bien rémunérés est ramenée de deux ans à un an.</p> |

Sources : Etudes économiques de la Banque Scotia, gouvernement du Canada, IRCC et Statistique Canada.

Tableau 3 : Population et immigration – définitions

| Concepts | Définitions |
|--|---|
| Migration internationale nette | Nombre d'immigrants et de résidents non permanents en chiffres nets, moins l'émigration nette |
| Résidents permanents | Personnes qui ont immigré légalement au Canada, mais qui ne sont pas encore citoyens canadiens. |
| Résidents non permanents | Personnes venues d'un autre pays, dont le lieu de résidence habituel est le Canada et qui ont un permis de travail ou d'études ou qui ont demandé le statut de réfugié. |
| Résidents non permanents en chiffres nets | Influx moins exflux de résidents non permanents pour une période donnée. |
| Immigrants | Personnes qui sont résidents permanents ou immigrants reçus et qui ont le droit d'habiter en permanence au Canada. |
| Émigrants | Personnes qui quittent le Canada pour habiter dans un autre pays et qui n'ont plus de résidence au Canada. |
| Émigration nette | Émigrants moins les émigrants qui rentrent au pays. |
| Accroissement naturel de la population | Déférence entre les naissances et les décès au cours d'une période donnée. |
| Population active | Personnes de 15 ans et plus qui sont actives ou au chômage. |
| Programme de mobilité internationale | Programme permettant aux employeurs d'embaucher des travailleurs étrangers sans études d'impact sur le marché du travail (EIMT). |
| Programme des travailleurs étrangers temporaires | Programme permettant aux employeurs d'embaucher des travailleurs étrangers afin de pallier des pénuries de travailleurs et de compétences à court terme alors qu'il n'y a pas de Canadiens pour faire le travail. Il faut mener une EIMT pour embaucher ces travailleurs dans le cadre de ce programme. |
| Programme de permis de travail postdiplôme | Programme permettant aux étudiants étrangers diplômés d'une institution d'enseignement secondaire admissibles au Canada et qui ont déposé une demande auprès d'IRCC dans les 90 après avoir répondu à toutes les exigences relatives aux diplômes ou au programme de travailler légalement au Canada. |
| Système Entrée express | Système en ligne auquel IRCC fait appel pour gérer les demandes d'immigration des travailleurs spécialisés dans le cadre de trois programmes : La Catégorie de l'expérience canadienne, le Programme des travailleurs qualifiés et le Programme des travailleurs de métiers spécialisés du gouvernement fédéral |
| Système de classement global (SCG) | Le système de pointage qu'utilise IRCC pour évaluer et noter les profils des demandeurs et les classer dans le bassin d'Entrée express. La note totale du SCG est de 1 200, soit 500 points de base pour les candidats qui n'ont pas d'époux ou de conjoint de fait les accompagnant, 460 points de base pour les candidats qui ont un époux ou un conjoint de fait les accompagnant (plus 40 points de base pour l'époux ou le conjoint de fait), 100 points pour les connaissances et 600 points supplémentaires. Les points sont attribués aux candidats qui répondent à certains critères établis par IRCC. |

Sources : Etudes économiques de la Banque Scotia, gouvernement du Canada, IRCC et Statistique Canada.

Graphique 3

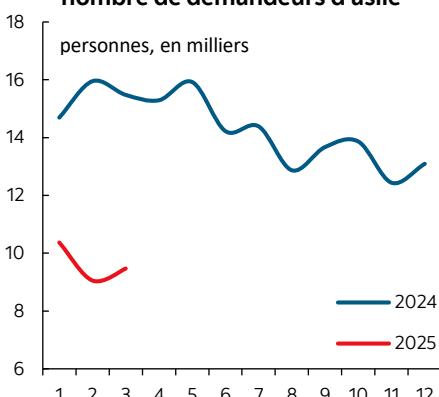
Canada: Total mensuel des admissions de résidents permanents: principaux courants



Sources: Études économiques de la Banque Scotia et IRCC.

Graphique 6

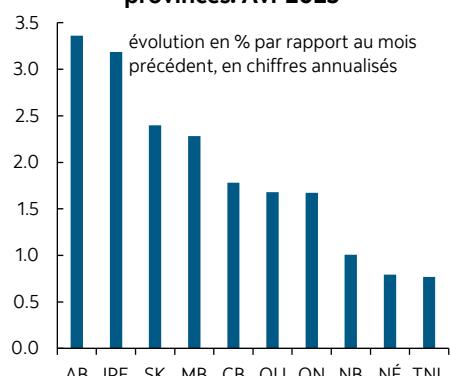
Canada: L'évolution mensuelle du nombre de demandeurs d'asile



Sources: Scotiabank Economics, IRCC.

Graphique 9

Croissance de la population des provinces: Avr 2025

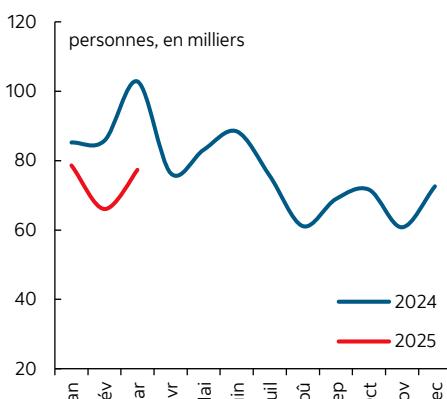


*15 and et plus.

Sources: Études économiques de la Banque Scotia et Statistique Canada.

Graphique 4

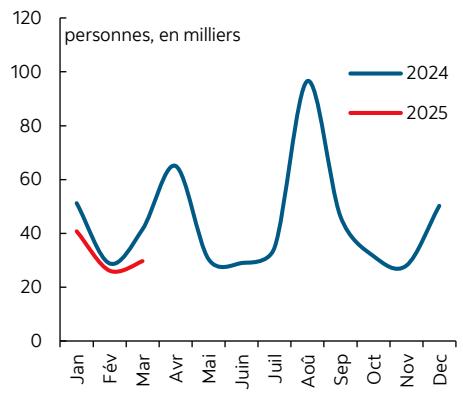
Canada: Permis de travail mensuels



Sources: Études économiques de la Banque Scotia et IRCC.

Graphique 5

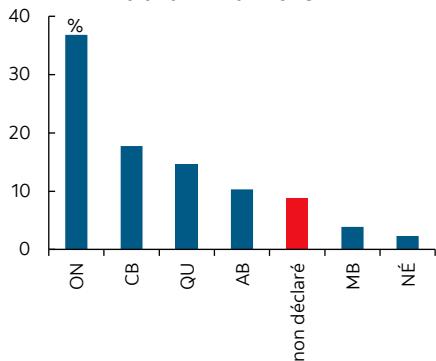
Canada: Permis d'études mensuels



Sources: Études économiques de la Banque Scotia et IRCC.

Graphique 6

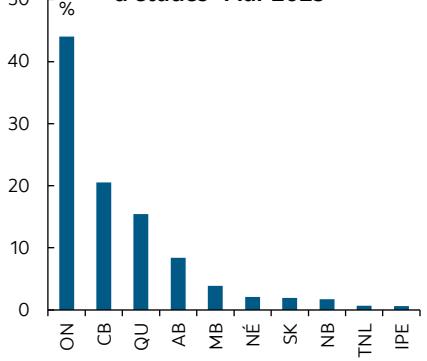
Destinations visées des nouveaux titulaires du permis de travail - Mar 2025



Sources: Études économiques de la Banque Scotia et IRCC.

Graphique 8

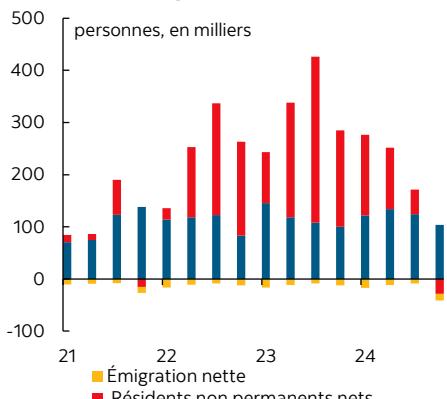
Destinations visées des nouveaux titulaires du permis d'études - Mar 2025



Sources : Études économiques de la Banque Scotia et IRCC.

Graphique 9

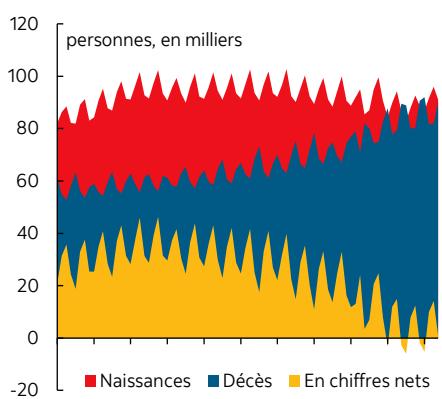
Canada: Migration internationale



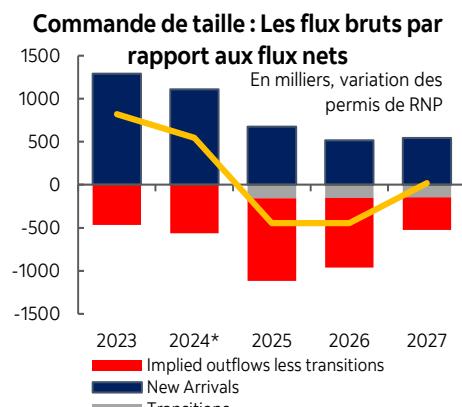
Sources: Études économiques de la Banque Scotia et Statistique Canada.

Graphique 11

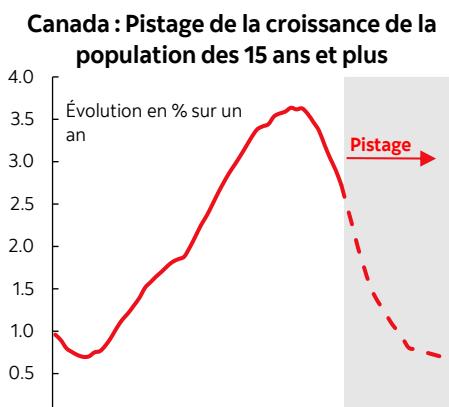
Canada: Croissance naturelle



Sources : Études économiques de la Banque Scotia et Statistique Canada.

Graphique 12

Sources : Études économiques de la Banque Scotia et GC.
 * Le GC a des cibles fixes pour le nombre brut de nouveaux permis délivrés et l'attrition nette des RNP. Les efflux implicites sont concrétisés. Flux du T2 de 2024 annualisés.

Graphique 13

Sources : Études économiques de la Banque Scotia et Statistique Canada.

Le présent rapport a été préparé par Études économiques Scotia à l'intention des clients de la Banque Scotia. Les opinions, estimations et prévisions qui y sont reproduites sont les nôtres en date des présentes et peuvent être modifiées sans préavis. Les renseignements et opinions que renferme ce rapport sont compilés ou établis à partir de sources jugées fiables; toutefois, nous ne déclarons ni ne garantissons pas, explicitement ou implicitement, qu'ils sont exacts ou complets. La Banque Scotia ainsi que ses dirigeants, administrateurs, partenaires, employés ou sociétés affiliées n'assument aucune responsabilité, de quelque nature que ce soit, en cas de perte directe ou consécutive découlant de la consultation de ce rapport ou de son contenu.

Ces rapports vous sont adressés à titre d'information exclusivement. Le présent rapport ne constitue pas et ne se veut pas une offre de vente ni une invitation à offrir d'acheter des instruments financiers; il ne doit pas non plus être réputé constituer une opinion quant à savoir si vous devriez effectuer un swap ou participer à une stratégie de négociation comportant un swap ou toute autre transaction. L'information reproduite dans ce rapport n'est pas destinée à constituer et ne constitue pas une recommandation de swap ou de stratégie de négociation comportant un swap au sens du Règlement 23.434 de la Commodity Futures Trading Commission des États-Unis et de l'Appendice A de ce règlement. Ce document n'est pas destiné à être adapté à vos besoins individuels ou à votre profil personnel et ne doit pas être considéré comme un « appel à agir » ou une suggestion vous incitant à conclure un swap ou une stratégie de négociation comportant un swap ou toute autre transaction. La Banque Scotia peut participer à des transactions selon des modalités qui ne concordent pas avec les avis exprimés dans ce rapport et peut détenir ou être en train de prendre ou de céder des positions visées dans ce rapport.

La Banque Scotia et ses sociétés affiliées ainsi que tous leurs dirigeants, administrateurs et employés peuvent périodiquement prendre des positions sur des monnaies, intervenir à titre de chefs de file, de coches de file ou de preneurs fermes d'un appel public à l'épargne ou agir à titre de mandants ou de placeurs pour des valeurs mobilières ou des produits dérivés, négocier ces valeurs et produits dérivés, en faire l'acquisition, ou agir à titre de teneurs de marché ou de conseillers, de courtiers, de banques d'affaires et/ou de maisons de courtage pour ces valeurs et produits dérivés. La Banque Scotia peut toucher une rémunération dans le cadre de ces interventions. Tous les produits et services de la Banque Scotia sont soumis aux conditions des ententes applicables et des règlements locaux. Les dirigeants, administrateurs et employés de la Banque Scotia et de ses sociétés affiliées peuvent siéger au conseil d'administration de sociétés.

Il se peut que les valeurs mobilières visées dans ce rapport ne conviennent pas à tous les investisseurs. La Banque Scotia recommande aux investisseurs d'évaluer indépendamment les émetteurs et les valeurs mobilières visés dans ce rapport et de faire appel à tous les conseillers qu'ils jugent nécessaire de consulter avant de faire des placements.

Le présent rapport et l'ensemble des renseignements, des opinions et des conclusions qu'il renferme sont protégés par des droits d'auteur. Il est interdit de les reproduire sans que la Banque Scotia donne d'abord expressément son accord par écrit.

^{MD} Marque déposée de La Banque de Nouvelle-Écosse.

La Banque Scotia, de pair avec l'appellation « Services bancaires et marchés mondiaux », est une dénomination commerciale désignant les activités mondiales exercées dans le secteur des services bancaires aux sociétés, des services bancaires de placement et des marchés financiers par La Banque de Nouvelle-Écosse et certaines de ses sociétés affiliées dans les pays où elles sont présentes, dont Scotiabank Europe plc; Scotiabank (Ireland) Designated Activity Company; Scotiabank Inverlat S.A., Institución de Banca Múltiple, Grupo Financiero Scotiabank Inverlat, Scotia Inverlat Casa de Bolsa, S.A. de C.V., Grupo Financiero Scotiabank Inverlat, Scotia Inverlat Derivados S.A. de C.V., lesquelles sont toutes des membres du groupe de la Banque Scotia et des usagers autorisés de la marque Banque Scotia. La Banque de Nouvelle-Écosse est constituée au Canada sous le régime de la responsabilité limitée et ses activités sont autorisées et réglementées par le Bureau du surintendant des institutions financières du Canada. Au Royaume-Uni, les activités de La Banque de Nouvelle-Écosse sont autorisées par la Prudential Regulation Authority et assujetties à la réglementation de la Financial Conduct Authority et à la réglementation limitée de la Prudential Regulation Authority. Nous pouvons fournir sur demande les détails du périmètre de l'application, à La Banque de Nouvelle-Écosse, de la réglementation de la Prudential Regulation Authority du Royaume-Uni. Les activités de Scotiabank Europe plc sont autorisées par la Prudential Regulation Authority et réglementées par la Financial Conduct Authority et la Prudential Regulation Authority du Royaume-Uni.

Les activités de Scotiabank Inverlat, S.A., de Scotia Inverlat Casa de Bolsa, S.A. de C.V., de Grupo Financiero Scotiabank Inverlat et de Scotia Derivados, S.A. de C.V. sont toutes autorisées et réglementées par les autorités financières du Mexique.

Les produits et les services ne sont pas tous offerts dans toutes les administrations. Les services décrits sont offerts dans les administrations dont les lois le permettent.